



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr Site : www.cgtpointpmbm.fr

Emma 06 08 82 67 58 - Valérie 06 50 54 78 37 - Yannick 06 73 35 80 57

DEBUT DE NEGOCIATIONS SOCIALES ET SALARIALES

Elles viennent de démarrer dans l'entreprise et vont s'étaler sur plusieurs mois.

Premier sujet au menu : **Egalité professionnelle/Qualité de Vie au Travail**

Le 13 octobre, la direction a fait un bilan des 3 ans d'application de l'accord précédent. Voici les principaux points :

- Prime de naissance versée à 95 salarié(e)s, congé de paternité pour 102 salariés,
- 1 jour de congé supplémentaire aux salariés de 55 ans et plus = 103 jours,
- Jours de congé enfants malades : 87,5 jours et 31,5 jours pour enfants hospitalisés.
- 38% de femmes en alternance (pour un objectif de 50%).

En vue d'un nouvel accord, les délégués CGT ont fait part à la direction des revendications suivantes :

- Embaucher plus de femmes et accroître la mixité en priorité dans des postes comme vendeuse, ATC, TCA, cheffe de dépôt/d'agence/de site.
- Féminiser les intitulés de poste et noms de métiers.
- Revoir les intitulés de poste en vue de les simplifier et de les diminuer. Porter à la connaissance des salariés toutes les fiches de postes en vigueur dans l'entreprise.
- Prime de 500€ par an pour tous les salariés formateurs.
- Bénéficier d'un pont dans l'année entre un vendredi férié et le samedi avec fermeture du samedi matin. Fermeture les samedis 24 et 31 décembre.
- Maintien de l'absence rémunérée pour la rentrée scolaire pour les enfants jusqu'à l'entrée en classe de sixième.
- 5 jours d'absence rémunérés par enfant malade de moins de 16 ans et 2 jours par enfant hospitalisé (dont 1 prévu par la CCN).
- Congé de proche aidant rémunéré à 100% du salaire net.
- Prime de naissance portée à 300€ par enfant né ou adopté.
- Maintien du jour de congé supplémentaire pour tous les salariés de 55 ans et plus, sans condition.
- Droit au passage à temps partiel à partir de 55 ans avec maintien de la prime d'ancienneté sur la base du temps plein.
- Pour les salariés ayant au moins 60 ans, les informer des possibilités et modalités de départ en retraite progressive et transmettre aux futurs retraités les conditions et garanties du régime retraités de la mutuelle Saint-Gobain.
- Limiter à 50 kilomètres du domicile les mutations à l'initiative de l'entreprise, sauf accord du salarié.
- Favoriser au maximum la proximité entre le lieu de travail et le domicile des salariés.
- Mise en place de l'indemnité « forfait mobilité durable » d'un montant de 400€ par an pour les trajets domicile travail utilisant des moyens de transport jugés plus écologiques : vélo, covoiturage, transports publics...etc.

BILAN DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE 2022

Bilan des mesures salariales de début 2022

- Salaire minimum à 1700€ brut : 62 salariés concernés.
- Salaire de base ≤ à 1850€ brut : 248 ont été augmentés sur 279 concernés. Augmentation mini 40€, augmentation moyenne 79,93€.
- Salaire de base > à 1850€ brut : 456 ont été augmentés sur 548 concernés. Augmentation mini 40€, augmentation moyenne 95,15€.
- Prime médaille du travail versée à 296 personnes dont 188 pour ancienneté de 20 ans (200€).
- 2 chèques déjeuner de plus par mois soit un total de 15 titres à 6,90€.
- Revalorisation indemnité panier à 10€ pour 68 salariés.
- Dotation exceptionnelle au budget ASC du CSE de 20 000€.

Au final, selon le bilan global de la direction, ont été augmentés 99,2% des personnes ayant un salaire ≤ à 1850€ brut et 92,95% pour les salaires > à 1850€ brut.

Mais combien sommes-nous à ne pas avoir eu une augmentation de salaire permettant le maintien du pouvoir d'achat, du pouvoir de subvenir à ses besoins et du droit à vivre dignement ?

Depuis l'augmentation des salaires minimaux conventionnels au 1^{er} juillet, le nombre de salariés rémunérés à ce minima est **128 dont 75 ouvriers/employés, 53 Techniciens Agents de Maîtrise et 60 qui ont plus de 20 ans d'ancienneté.**

C'est tout simplement indécent et significatif du manque de reconnaissance et de valorisation de la part de la direction envers des salariés « fidèles » à l'entreprise et au groupe, qui ont des savoirs et savoir-faire acquis par l'expérience. Et combien d'entre nous ont juste quelques euros au-dessus de ce minima !!!

ET POUR 2023 ?

Les Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires et autres avantages sociaux vont démarrer en novembre.

A cette occasion, nous réitérerons nos demandes dont les principales sont :

- Augmentation générale de salaire pour tout le personnel.
- 13^{ème} mois.
- Evoluer au moins d'un échelon au bout de 5 ans d'ancienneté.
- Chèque déjeuner à 8€ pour chaque jour travaillé.
- Prime médaille du travail.
- Prime exceptionnelle de 200€ pour compenser la hausse des frais de transport personnels entre domicile et lieu de travail en 2022.

N'hésitez pas à compléter ces demandes et nous faire part de vos observations et suggestions.

**La CGT négocie dans votre intérêt à toutes et tous
mais nous souhaitons que ce soit aussi AVEC VOUS.**

SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS NOTRE ENTREPRISE

Toutes et tous, nous sommes au cœur de la vie de l'entreprise en tant que premiers producteurs de l'activité et des résultats de la MBM. Mais comment sommes-nous rémunéré(e)s, valorisé(e)s et respecté(e)s

Données sociales au 31/12/2021 issues du bilan social et rapport égalité professionnelle.

- **1060 salarié(e)s dont 197 femmes** (18,58%) : la part des femmes dans les effectifs est en baisse depuis 2019 et en deçà de ce qui existe dans la branche négoce de matériaux où elle est de plus de 25%.
- Il y a 304 ouvriers, 259 employés, 355 Techniciens Agents de Maîtrise et 142 cadres.
- 980 sont en CDI, 80 en CDD dont une très grande majorité d'alternants.
- **56,4% de l'effectif a moins de 15 ans d'ancienneté.** L'ancienneté moyenne est plus faible chez les ouvriers (10 ans) et les employé(e)s (9 ans). Elle monte à + de 16 ans chez les TAM et à + de 17 ans chez les cadres.
- **255 embauches** dont 168 en CDI et près d'une centaine en CDD et apprentis.
- **204 départs dont les motifs principaux sont :** fin de CDD et de contrats d'apprentissage (57), démissions (46), ruptures de période d'essai (30). Puis licenciements (24), départs en retraite (20), ruptures conventionnelles (10).
- **171 salarié(e)s ont été promus** en 2021 dont seulement 22 ouvriers et 29 employé(e)s. Il s'agit des salariés qui sont passés à un coefficient supérieur.
- **Salaire brut moyen des principaux métiers négoce :** (pas d'info pour l'industrie/BPE)
 - ◇ ATC 2035€ ◇ Chef d'agence 2814€ ◇ Chef de dépôt 2175€
 - ◇ Exploitant pool transport 2052€ ◇ Magasinier vendeur 1727€
 - ◇ Resp admin site 2288€ ◇ Resp appro site 2532€ ◇ Resp cour 2054€
 - ◇ TCA 2028€ ◇ Vendeur 1778€ ◇ Vendeur conseil 1859€
 - ◇ Vendeur confirmé 2056€ ◇ Vendeur magasinier 1765€
- **Montant global annuel des 10 rémunérations les plus élevées :** 960 912€ soit + 8,7%/2020. Une moyenne de 8000€ par mois et par personne !
- **Nombre de salarié(e)s au forfait jour :** 215 à fin août 2022.

**POUR DEFENDRE VOS DROITS, AMELIORER VOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL...
ET SI VOUS VOUS SYNDIQUEZ A LA CGT ?**

Votre adhésion reste interne au syndicat, la direction n'y a pas accès.

PRENEZ CONTACT AVEC DES DELEGUES CGT

Emma 06 08 82 6758

Valérie 06 50 54 78 37

Yannick 06 73 35 80 57

Jean Luc 06 85 82 22 16

Théo 06 31 92 65 23

Maxime 06 34 58 24 68

QUELQUES INFOS SUR VOS DROITS

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le montant maximal journalier d'utilisation des chèques-déjeuner est passé de 19€ à 25€ et ils vous permettent d'acheter tous types de produits alimentaires.

Déblocage épargne salariale (participation/intéressement) : un accord a été signé au sein du groupe Saint-Gobain pour le déblocage de la participation, de l'intéressement et de l'abondement placées avant le 1^{er} janvier 2022. La demande est à faire jusqu'au 31 décembre à hauteur de 10 000€ maximum et en une seule fois. Le montant déblocqué est exonéré d'impôt sur le revenu. Il doit servir à « financer l'achat d'un ou plusieurs biens ou la fourniture d'une ou plusieurs prestations de services », fait après le 17 août 2022.

Pour plus d'informations, connectez-vous à : www.amundi-ee.com.

Salaires minimaux conventionnels pour les Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maitrise au 1^{er} juillet 2022

| Niveaux | Coefficients | Salaires minimaux |
|---------|--------------|-------------------|
| I | 165 | 1 658,59 |
| II | 170 | 1 665,31 |
| | 180 | 1 678,98 |
| | 195 | 1 735,07 |
| III | 210 | 1 791,15 |
| | 225 | 1 847,23 |
| | 245 | 1 922,01 |
| IV | 250 | 1 940,71 |
| | 270 | 2 015,49 |
| | 290 | 2 090,27 |
| | 310 | 2 165,05 |
| | 330 | 2 239,83 |
| | 350 | 2 314,61 |

Si Les salaires minimaux conventionnels ont été revalorisés, il n'en est pas de même pour la prime d'ancienneté dont le montant est gelé depuis mars 2017.

En 2021, la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 s'est élevée à 8,7 millions d'euros, presque le double par rapport à 2020

Salaires minimaux conventionnels pour les cadres au 1^{er} juillet 2022

| Niveaux | Coeff. | Salaires minimaux annuels |
|---------|--------|---------------------------|
| VI | 350 | 30 135,00 |
| | 380 | 32 718,00 |
| VII | 410 | 35 301,00 |
| | 450 | 38 745,00 |
| | 490 | 42 189,00 |
| VIII | 550 | 47 355,00 |
| | 600 | 51 660,00 |
| | 650 | 55 965,00 |
| IX | 680 | 58 548,00 |
| | 750 | 64 575,00 |

Il est prévu l'ouverture de négociations nationales dans le mois qui suit une revalorisation du SMIC en 2022.

Compte tenu de l'inflation, la CGT a demandé à la fédération patronale FDMC l'ouverture de nouvelles négociations sur les salaires minimaux de la convention collective.

A fin septembre 2022, selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation est de 5,6% sur un an mais l'augmentation des prix de l'alimentation est à + 9,9%, celle concernant l'énergie à + 17,9%, celle pour les transports est à + 8,6%. Ce sont des postes de consommation qui pèsent lourd dans le budget des familles les plus modestes.

L'équipe CGT de Point P MBM
Octobre 2022